

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Nombre de membres absents : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 3 Juillet à 19 heures trente, le conseil (*assemblée délibérante*), légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Saint Hilaire sous la présidence de Jean-Louis CARBONNEL,

ETAIENT PRESENTS : AVILA Nathalie, CARBONNEL Jean-Louis, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, LABESSOUILLE Jérôme, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROLLIN Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : HOYOS Pierre (procuration à CARBONNEL Jean-Louis), DELFOUR Etienne (procuration à RENAUD Katia)

ETAIENT ABSENTS : BURLAN Christelle, JEAN Jacinthe, OCANA Joffrey.

DATE DE LA CONVOCATION : 24 JUIN 2025

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT : Katia RENAUD a été désignée secrétaire de séance.

PV du 06 MAI 2025 adopté à l'unanimité

1. Décisions du Maire

- Tarif des produits en dépôt vente : Pujola Serrat, Ma Com Perso, Jardins HVA

2. AUTORISATION CREATION PARKING ET CHEMINS ACCES MAISON DE SANTE
VOTE A L'UNANIMITE

Vu le projet de réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Saint-Hilaire, par la Communauté de Communes du Limouxin ; considérant la nécessité de créer un parking provisoire ainsi qu'un chemin d'accès provisoire pour faciliter l'accès au site de la future MSP ; considérant que la Communauté de Communes du Limouxin assurera la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements provisoires, sur le terrain appartenant à la commune ;

Monsieur le Maire demande d'autoriser la Communauté de Communes du Limouxin à intervenir sur la parcelle communale B895 située Lieu-dit Le Plo à St Hilaire, afin d'y réaliser les travaux d'aménagement d'un parking provisoire et d'un chemin d'accès provisoire dans le cadre du projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention ou document utile définissant les modalités d'intervention, les responsabilités respectives, ainsi que les conditions d'utilisation et de remise en état du terrain, le cas échéant.

3. Validation des grands choix de gestion de la forêt communale de Saint Hilaire – Rapporteur Serge ROLLIN

VOTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale Saint-Hilaire, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 à L212-3 du code forestier. Serge ROLLIN présente le contenu du document d'aménagement de la forêt communale pour la période de 2025-2044, que l'ONF a élaboré en concertation avec la commune. Le projet comprend :

Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;

La définition des objectifs assignés à cette forêt ;

Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Monsieur le Maire précise que l'ONF proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupe conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Monsieur le Maire demande d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé, et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.122.7 du code forestier pour cet aménagement, au titre des législations propres aux sites classés.

4. Tirage au sort Jury d'Assises

INFORMATION

Dans le cadre du tirage au sort du Jury d'Assises qui s'est tenu en mairie de Pomas : 2 électeurs de notre commune ont été désignés. Il s'agit de

- SOLER - CARBONELL Edmonde née le 21/06/1954
- BASQUE Valentin né le 05/09/2001

5. Demande aide à la fondation 30 Millions d'Amis

VOTE A L'UNANIMITE DE LA CONVENTION

La Fondation 30 Millions d'Amis a donc mis en place une Convention avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification.

La Fondation s'engage à régler 50 % des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres sur la base des tarifs maximums suivants* facturés par le praticien :

100 €* pour les mâles (soit 50€ part Fondation & 50€ part mairie) ;

120 €* pour les femelles (soit 60€ part Fondation & 60€ part mairie) ;

140 €* exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;

140 €* exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;

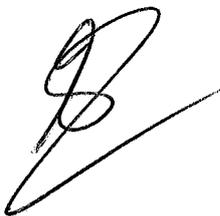
6. POLE COMMERCIAL INFORMATION

Convention bail. Report spectacle 2 Juillet.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Le spectacle CAUE : négociation avec le Département pour la réception d'après déambulation sur 1 000€ de participation 750 € sur la base des 75% d'aide seront pris par le Conseil départemental. Une subvention sera accordée lors d'un passage en Commission Permanente de septembre 2025.
- Maison de Santé
- Réunion sous-préfecture : Lauquet travaux SMAH.
- Urbanisme : contentieux MAUROUX
- EPFR : courrier EPFR (Rapporteur Martine FERNANDEZ)
- Classe orchestre

La Secrétaire de séance
Katia RENAUD



Le Maire
Jean-Louis CARBONNEL

